

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



**SOMMAIRE**

Nos Sections.

**Informations**

Instruction du 15 janvier 1931 relative au paiement des allocations spéciales temporaires et des majorations supplémentaires temporaires. — Pour les veuves de nos camarades qui ne pouvaient prétendre à une pension. — Pour les assurés sociaux. — Avis aux pensionnés ayant négligé de faire valoir leurs droits à l'allocation spéciale aux grands invalides. — Gaz lacrymogènes et troubles visuels. — Notre fiche de Caisse Mutuelle. — Le Livre de l'Aveugle.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la réunion constitutive de la Section Départementale des Alpes-Maritimes, le 22 mars 1931. — Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Section Régionale de Bordeaux. — Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Départementale de la Haute-Garonne, le 1<sup>er</sup> mars 1931. — Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Régionale du Nord, le 8 mars 1931. — Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Section Départementale de la Seine-Inférieure du 8 mars 1931. — Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Départementale du Tarn, le 1<sup>er</sup> mars. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Départementale du Finistère. — Avis divers.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH. Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

820  
606

**PRESIDENT D'HONNEUR**  
de l'Union des Aveugles de Guerre  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

---

**COMITÉ DE PATRONAGE**

---

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;  
M. le général BALFOURIER;  
M. BRISAC, préfet;  
M. J. RIDGELY CARTER;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;  
M. DUCO, médecin-inspecteur;  
M. FRIBOURG, député;  
Miss Alice GETTY;  
M. Justin GODART, ancien ministre;  
Miss Grace HARPER;  
Miss Winifred HOLT;  
Mme Léopold KAHN;  
M. KRUG;  
M. LUGOL, sénateur;  
Mme la maréchale MAUNOURY;  
M. Samuel MILBANK.  
M. le docteur MORAX;  
M. MEYER, conseiller d'Etat;  
M. Henry PATÉ, député;  
M. Pierre RAMEIL, député;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des  
Avocats;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE,  
M. VALLERY-RADOT;  
M. Constant VERLOT, député;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine

---

## NOS SECTIONS

---

En 1922 furent fondées les sections de l'Union des Aveugles de Guerre qui prirent le nom, soit de section régionale, soit de section départementale, selon le nombre de départements compris dans leur rayon d'action.

Le but que l'on désirait atteindre était d'abord de grouper nos camarades par régions, afin qu'ils aient davantage l'occasion de se rencontrer et par ce moyen les mettre en contact plus étroit avec le siège social de Paris.

Ce résultat fut acquis par la création de plusieurs de nos filiales à Lille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Rouen, Albi, Brest, Limoges, Angers et nos camarades de ces régions purent, du point de vue local, en sus des avantages moraux que nous venons d'indiquer, obtenir des avantages matériels.

De notre côté, nous eûmes l'occasion de faire appel aux présidents de ces régionales, spécialement quand nous voulûmes établir des centres de repos dans différentes parties de la France, et nos camarades de province nous rendirent à ce propos de signalés services en nous aidant utilement, dans les différentes locations de villas, mises depuis quelques années à la disposition de nos camarades pendant la belle saison.

Nos sections, qui semblaient vivre d'une vie latente, font preuve depuis quelque temps d'une vigueur nouvelle et nous sommes particulièrement heureux d'assister à ce renouveau d'intérêt que portent tous nos camarades à notre grande Union.

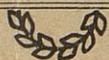
En effet, dans leurs réunions suivies assidument, les membres de ces groupements s'intéressent de plus en plus à la marche de l'U. A. G. et récemment encore nos camarades du département des Alpes-Maritimes éprouvèrent le besoin de se grouper en section départementale afin de vivre d'une façon plus intense la vie de notre grande famille.

Nous avons eu le plaisir d'être parmi eux à ce moment et de participer à la création de cette départementale.

Nous leur adressons nos souhaits les plus vifs pour la prospérité de leur section et sommes certains qu'elle se développera comme ses sœurs des autres départements.

Tous les comptes rendus publiés dans ce Bulletin, qui est presque un Bulletin régionaliste, sont la preuve évidente de leur activité et, si, pour nous, la décentralisation est difficile à faire, si tenir notre Assemblée générale dans une ville de province est chose malaisée, la visite des membres du Bureau à nos camarades de plusieurs régions, commencée cette année, devra se renouveler dans l'avenir et resserrera ainsi les liens qui unissent les membres de l'U.A.G.

H. AMBLARD.



## NOTES ET INFORMATIONS

### Instruction du 15 Janvier 1931 relative au paiement des allocations spéciales temporaires et des majorations supplémentaires temporaires.

Le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 4, le 6<sup>e</sup> alinéa de l'article 4, le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 6 de l'instruction du 10 février 1922 sont abrogés et remplacés par les suivants :

« 1. — Les allocations spéciales temporaires et les majorations « supplémentaires temporaires sont payables trimestriellement à terme « échu ; elles sont décomptées à raison de 30 jours par mois. Les « dates d'échéance sont fixées ainsi qu'il suit :

« a) Titulaires d'un livret de pension ou d'un certificat d'inscrip- « tion : Les dates d'échéance sont les mêmes que celles du titre de « pension.

b) Titulaires d'un titre d'allocation d'attente : Les dates d'échéance « sont les mêmes que celles du titre d'allocation d'attente.

« 2° Un nouveau livret est également établi dans le cas où « les échéances du livret délivré avant concession de la pension ne « sont pas les mêmes que celles du titre de pension. Le premier cou- « pon du nouveau livret porte régularisation des paiements d'allica- « tions spéciales et de majorations supplémentaires antérieurement « effectués.

« 3° Les paiements sont exigibles aux dates d'échéances des titres « d'allocation d'attente ou des livrets de pension auxquels ils se « réfèrent. »

Les nouvelles mesures envisagées ont pour but de permettre, dans la majorité des cas, le paiement simultané des coupons de titres d'allocation d'attente ou des trimestres d'arrérages de pension, avec les allocations aux grands invalides.

En fait, le paiement ne sera simultané que si les titres de pension, comme les titres d'allocation d'attente et les livrets d'allocation aux grands invalides, sont également assignés payables chez un comptable

des finances et non à une recette des postes ; dans le cas contraire, les paiements peuvent être réclamés le même jour, mais non à la même caisse.

Pour les pensionnés définitifs, en possession de livrets d'allocation aux grands invalides, les règles nouvelles seront appliquées lors du renouvellement ou de l'échange du livret d'allocation qu'ils détiennent.

### **Pour les veuves de nos camarades qui ne pouvaient prétendre à une pension**

La question s'étant posée de savoir si l'état de santé du mari, au moment du mariage, ne devait être envisagé, dans les cas de l'espèce, que par rapport aux affections pour lesquelles le mari avait été pensionné, le Conseil d'Etat, par arrêt du 18 juillet 1930 (pourvoi n° 14.010), a décidé que, pour les veuves qui ne peuvent invoquer qu'un droit de reversion parce que le décès du mari n'a pas été la conséquence de l'affection pour laquelle il avait été pensionné, leur droit se subordonne à la condition qu'à la même époque le mari n'était pas atteint d'une maladie présentant un état de gravité pouvant laisser prévoir une issue fatale à brève échéance.

Il résulte que les dossiers des veuves des pensionnés à au moins 60 % qui ne peuvent, le cas échéant, prétendre à pension qu'au taux de reversion, le décès du mari n'étant pas la conséquence des affections lui ayant ouvert droit à pension, doivent contenir les pièces suivantes lorsque le mariage est postérieur à l'origine de la blessure ou de la maladie :

1° Certificat médico-légal, établi par le médecin traitant, attestant la cause du décès (ou certificat dressé par l'officier de l'Etat Civil indiquant la cause du décès) ;

2° Déclaration du maire sur attestation de témoin ou procès-verbal de gendarmerie, indiquant « quel était l'état de santé du mari au moment du mariage, et notamment s'il avait été soigné pour l'affection dont il est décédé ».

Nous nous tenons à la disposition des veuves de nos camarades qui n'ont, jusqu'à ce jour, pu obtenir une pension, pour leur donner tous renseignements leur permettant d'introduire une demande pour l'obtention de cette pension.

### **Pour les assurés sociaux**

Les assurés blessés ou malades de guerre continuent de recevoir personnellement les soins auxquels ils ont droit au titre de l'article 64.

Ils ont droit, en outre, aux prestations prévues par l'article 5 de la loi du 30 avril 1930.

Cet article stipule notamment que l'assuré malade qui ne peut sur attestation médicale, continuer ou reprendre le travail, perçoit une indemnité à partir du sixième jour qui suit le début de la maladie ou

de l'accident et jusqu'à la guérison, sans dépasser une période de six mois. Cette indemnité qui est allouée par jour ouvrable est égale à la moitié du salaire de base de la catégorie à laquelle appartient l'assuré. Elle est due à partir du quatrième jour, si l'assuré a au moins trois enfants ou pupilles de la nation à sa charge.

En cas d'aggravation de l'état d'invalidité à la suite de maladie ou d'accident, l'incapacité d'origine militaire entre en ligne de compte pour la détermination du degré d'invalidité ouvrant le droit à pension qui est fixé à 66 %.

Pour les maladies, blessures ou infirmité n'ayant pas une origine militaire, ils jouissent, ainsi que leurs conjoints et enfants salariés de moins de 16 ans, des prestations en nature de l'assurance maladie. Ils sont personnellement dispensés du pourcentage de participation aux frais médicaux pharmaceutiques et autres mis à la charge des autres assurés.

A signaler enfin que les pensionnés de guerre qui peuvent demander l'assurance facultative ne peuvent en être écartés en raison de leurs blessures ou maladies de guerre. L'Etat verse aux caisses pour les assurés obligatoires, une surprime correspondant à l'aggravation des charges supportées par elles.

### **Avis aux pensionnés ayant négligé de faire valoir leurs droits à l'allocation spéciale aux grands invalides.**

La prescription triennale de l'article 30 de la loi du 9 juin 1853 était opposable, jusqu'ici, en matière d'allocation spéciale :

1° Aux pensionnés à 85 % et plus n'ayant pas réclamé l'allocation aux grands invalides dans un délai de 3 ans à dater du jour de la remise de la notification de concession de leur pension ;

2° Aux titulaires d'un livret d'allocation aux grands invalides ayant négligé, pendant 3 ans, d'en percevoir les arrérages.

Cette allocation n'était alors payée qu'à compter de la date de demande d'attribution ou de rétablissement, présentée par les intéressés.

A la suite d'une nouvelle étude de la question, le ministre des Pensions vient de prescrire certaines modifications qui, dans presque tous les cas susvisés, donneront lieu à un rappel antérieur à la date de la demande.

Les grands invalides, qui n'ont jamais bénéficié de l'allocation spéciale, ou ceux qui ont vu leur allocation frappée par la prescription triennale, doivent adresser leur demande, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1932, à M. l'intendant militaire, chef de la section départementale des pensions. (Pour Paris : 10, quai de la Rapée (12<sup>e</sup>)).

### Gaz lacrymogènes et troubles visuels

Un de nos camarades, M. Quidor, docteur es-sciences, poursuit actuellement des recherches sur l'effet des gaz lacrymogènes.

Nous serions reconnaissants à nos camarades ayant subi les atteintes de ces gaz, d'avoir l'obligeance de lire les quelques lignes communiquées par M. Quidor et de répondre aux quelques questions qui suivent :

Les gaz lacrymogènes ou mieux les vapeurs lacrymogènes, employés contre nous en Champagne pendant les combats de 1915, avaient été auparavant expérimentés par les Allemands. Tous les animaux soumis à l'action des gaz devinrent aveugles.

Désirant établir s'il existe ou non une relation entre l'action de ces gaz et l'altération de la vision, nous prions ceux de nos camarades qui ont subi l'action de ces gaz de répondre au questionnaire suivant et de nous le faire parvenir au siège de l'Association.

#### QUESTIONNAIRE

- 1° Nom et adresse :
- 2° Classe :
- 3° Votre vision était-elle normale en 1914. Etes-vous myope ou presbyte ?
- 4° Où et quand avez-vous subi l'action des gaz lacrymogènes ?
- 5° Aviez-vous un masque ?
- 6° Quand avez-vous constaté les premiers troubles visuels ?
- 7° Indiquez la nature et l'évolution de ces troubles ?
- 8° Y a-t-il eu intervention chirurgicale ?

### Notre fiche de Caisse Mutuelle

Afin d'être en possession des renseignements qui peuvent nous être nécessaires, nous avons demandé à chacun de nos camarades de remplir un questionnaire qui avait été adressé à tous les membres de l'Union.

Tous nos camarades nous auront renvoyé cette fiche remplie, désignant notamment la personne qu'ils désirent voir bénéficier de l'allocation que nous versons au moment du décès de nos membres, cependant une cinquantaine de camarades, dont les noms suivent, n'ont pas encore adressé à nos bureaux cette fiche de renseignements.

Nous leur serions très obligés de bien vouloir nous la retourner remplie, s'ils l'ont encore en leur possession ou nous en demander une autre que nous nous empresserons de leur envoyer.

Voici les noms des camarades dont la fiche n'est pas entre nos mains :

Alquier (Louis), Arnaud (Antoine), Artus (Jean), Balester, Balay, Bertrand (Fernand), Bocquet, Boudot (Jean), Bouet, Catillon (Georges), Claudion, Cullet (Jean), Delaplace (Désiré), Delhez (Jean), Dolmière (Emile), Douillet, Dubois (Gustave), Dubuisson, Dupuy (Marius), Durat, Envin (Gustave), Fermon (M.), Garnier (Auguste), Guironnet (Henri), Haguereille, Hartier (Paul), Hilaire (Gustave), Hilderat (Jules), Hubert (Eugène), Jannot (Joseph), Juillard (Maurice), Labbé (Barthélemy), Lafaye (Marcel), Lapoule (Gaston), Lartisien (Constant), Marignier (Benoît), Massart (Eugène), Mercier (Robert), Netter (Raymond), Pélerin (Henri), Rion (Elie), Roland (Emile), Rosso (Honoré), Roy (Jean), Roybin (Benoit), Ruel (Marcel), Saint-Martin (Jean), Semin (Georges), Simon (Pierre), Stoll (Emile), Touzet (Joseph), Vairet (Marie-Alphonse), Veau (Victor), Vennier (Jacques).

### Le « Livre de l'Aveugle »

« Le Livre de l'Aveugle » nous demande d'insérer la note suivante :

L'Association du Livre de l'Aveugle est une Œuvre qui s'adresse à tous les Aveugles de Guerre qui aiment la lecture et qui ont besoin de transcriptions en Braille, soit pour l'exercice de leur profession, soit pour leur distraction.

Elle serait heureuse de vous être utile et vous prie de lui envoyer au plus tôt la liste des ouvrages que vous désirez posséder dans votre bibliothèque. Les transcriptions sont gratuites.

Ecrire à Mme Meyer, secrétaire générale, 16, rue Laugier, Paris.

# Chronique de l'U. A. G.

## CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars une somme de 10.750 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	3.900
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	150
Secours .....	6.700

Il y a lieu d'ajouter à ces 10.750 francs une somme de 62.800 fr. pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 21 demandes de secours, dont 7 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE NOUS

### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Vigier, de Mirefleurs (Puy-de-Dôme), nous font part de la naissance de leur neuvième enfant, Marguerite, née le 2 mars 1931.

Notre camarade et Mme Coat (Jacques), de Saint-Servais (Finistère), nous font part de la naissance de leur septième enfant, Paul-Adrien, né le 3 mars 1931.

Notre camarade et Mme Duffès, de Saint-Alexandre (Gard), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Paulette, née le 6 mars 1931.

Notre camarade et Mme Legrand (Georges), de Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), nous font part de la naissance de leur fille, Marie-Louise, née le 11 mars 1931.

Notre camarade et Mme Envin, de Paris, nous font part de la naissance de leur fils, Bernard, né le 8 février 1931.

Notre camarade et Mme Rascle, de Saint-Etienne (Loire), nous

font part de la naissance de leur deuxième enfant, Renée, née le 18 mars 1931.

Notre camarade et Mme Le Floch, de Sainte-Trephine (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur fille, Francine, née le 27 janvier 1931.

Notre camarade et Mme Bardin (Louis), de Thiais (Seine), nous font part de la naissance de deux jumelles, Paulette et Thérèse, nées le 3 mars 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

## DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Morel (Mathurin), de Luynes (Indre-et-Loire), décédé le 2 mars 1931, à l'âge de 55 ans.

Du fils de notre camarade Lalœuf, de Chaumont-sur-Tharonne, décédé le 26 février, à l'âge d'un an.

Du fils André de notre camarade Micholet, de Villeurbanne (Rhône), décédé à l'âge d'un mois, le 22 janvier 1931.

Du fils de notre camarade Hubert (Georges), d'Orléans, décédé le 1<sup>er</sup> mars.

Du beau-père de notre camarade Bève, de Clermont-Ferrand, décédé le 25 janvier 1931, à l'âge de 78 ans.

Du beau-père de notre camarade Rascle, de Saint-Etienne (Loire), décédé le 16 mars 1931, à l'âge de 71 ans.

De la mère de notre camarade Lartisien, d'Aubenas (Ardèche), décédée le 9 février 1931 dans sa 79<sup>e</sup> année.

De la mère de notre camarade Passenaud, de Paris, décédée le 25 mars 1931, à l'âge de 52 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

## COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Moricel, 10 fr. — Créard, 5 fr. — Deschamps, 10 fr. — Feu-

tré, 15 fr. — Vernet (G.), 10 fr. — Masson (F.), 5 fr. — Brailly, 10 fr. — Tremeau, 10 fr. — Fracasse, 5 fr. — Raphel, 5 fr. — Charente, 5 fr. — Guillo, 5 fr. — Legrand (G.), 20 fr.

### COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1931

Adrien, Cressent, Valadeau (P.), Aubert (A.), Grenet, Pasquier (Th.), Frapsauce, Radet, Lorriaux, Daridan, Marion, Gallard, Courtas Lacotas, Cizeron, Moricel, Vialatte, Vella, Viriot, Enjalbert, Geniès, Satgé, Séverac, Vidal, Le Magadur, Roulin (E.), Girard (J.), Barbette, Barret, Gréard, Rolland (D.), Reyne (R.), Gatillon, Fessard, Debout, Simonet, Charpentier, Guihard, Molinié (B.), Djouama, Papineau, Viard-Gaudin, Fournier (V.), Huc (P.), Chusseau, Martin (J.), Croisé, Heye, Prévost (A.), Gerbelli, Tramoy (L.), Petitdidier, Admed Tliba, Mazé, Deroyère, Gironnet (Rémy), Chatonnier, Mazeaud, Matinaud, Kuster, Peil, Dufourg, Millereau, Frenay, Rollet, Rignault, Lajouane, Chaigneau, Juhel Robert (G.), Michel (A.), Granger, Roi (J.), Sabin, Le Bareic, Coulard, Deschamps, Charmillon, Vilain, Dajieu, Millet, Chevaline, Adam (J.), Fentré, Dubos (P.), Julio, Daliot, Tricaud (rachat), Massot (P.), Eugène (P.), Billoud, Vernet (G.), Regereau, Barbier (E.), Poulain, Colleuile, Roche (L.), Malesieux, Bertau, Petitepeix, Finance, Trostel, Serret, Lansquenet, Molinier (A.), Sauvage, Michon, Raybaud, Combaz, Lapôtre, Donchet, Lappe, Masson (F.), Martinet, Mille, Pautel, Le Serrec, Hadot, Chabert, Michel (F.), Modié, Augé, Menetrez, Gesta, Brailly, Dussaud, Pélissier (M.), Médard, Corazza, Falaise, Rokhen, Deboulet, Monsard (Vve), Dubreuil, Burgard, Mandet, Briel, Harrivelle, Coulaud, Reynès (Louis), Gautier (J.), Blondel (Vve), Ansanay-Rion, Turcat, Munch, Buy, Sarret, Pluchot, Le Carret, Detoc, Roy (J.), Mauconduit, Mirouze, Guillemain (J.), Raphaël, Fracasse, Bataille, Mathey, Laporte, Mautemps, L'Homme, Vial (F.), Gauchet, Charente, Combarré, Rouméas, Guillo, Leuzy, Pletinckx, Le Trouher, Louesdon, Rolando, Pasquier (A.), Caudron, Meunier, Padois, Peigné, Passerieu, Abondarham, Chanudet, Robinet, Renoux (H.), Boudra, Cluze, Pichenot, Roux, Le Bars, Chastaing, Parvillers, Gros (J.), Aubiac, Laffargue, Courteix, Brarmard, Lescadieu, Sautter, Mercier, Martin (Paul), Cavret, Moreau (F.), Moquais, Daraspe, Ramspacher, Maugard.

### Procès-verbal de la réunion constitutive de la Section Départementale des Alpes-Maritimes, le 22 Mars 1931

Le dimanche 22 mars, à 14 heures, les Aveugles de Guerre des Alpes-Maritimes se sont réunis, au Terminus Hôtel, en vue de la constitution d'un groupement départemental de l'Union des Aveugles de Guerre.

Etaient présents, au nombre de dix-neuf, les camarades : Alloi (Jean), Vichet (Marius), Gaetti (Séraphin), Vernhes (J.-B.), Palmaro (Louis), Papa (Marc), Isnardy (Jean), Hebreard (Louis), Graglia (Joseph), Draperi (Jacques), Draperi (Jean), Chambert (Louis), Rouquette (Pierre), Mouisset (Antoine), Grimaldi (Martin), Gauch (Victor), Barbier (Louis), Butel (Louis), Invernizzi (Ange).

Absents excusés, deux : Mondolini (Pierre) et Bertoni (Bruno), malades, lesquels ont fait parvenir leur bulletin d'adhésion.

Le nombre de pouvoirs donnés par écrit s'élève à six. Ce sont ceux de : Christophe (Marie), Rosso (Honoré), Fabre (Antoine), Lansquenet (Emile), George (Léon), Arnaud (Antoine).

En ouvrant la séance, Hebreard tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une assemblée générale constitutive de Société nouvelle. Chacun des membres présents appartenant à titre individuel à l'U.A.G., il a pensé qu'il était logique et utile de provoquer la constitution d'un groupement départemental de cette U.A.G. Dans un rapide exposé, il en montra la nécessité pour une union plus serrée de tous les Aveugles d'une même portion de territoire et pour une liaison plus étroite et plus suivie avec les camarades du Groupement national. Il termine par cette phrase qui résume éloquemment toute sa pensée : « Pour les Aveugles, par les Aveugles. »

Enfin Hebreard présente en terme élogieux et aux applaudissements unanimes de l'assemblée, le camarade Amblard, secrétaire général, venu spécialement de Paris apporter le concours de ses lumières. Il le remercie d'avoir bien voulu effectuer ce long déplacement, et exprima ensuite sa reconnaissance et celle de ses amis à M. Martin, ancien combattant, lieutenant de réserve, instituteur, qui a accepté d'assurer les fonctions de trésorier.

Amblard, d'une voix chaude et prenante, félicite ses camarades d'être présents en si grand nombre. Il se réjouit de constater cette union étroite qui ne peut être que féconde pour tous et pour chacun.

Il apporte le salut fraternel du Conseil d'administration et celui du bureau en particulier. Il remercie les journaux locaux qui ont inséré les communiqués qui leur avaient été adressés.

Ensuite Amblard, en termes éloquents et qu'on sent venir du cœur, préconise la création du groupement départemental : resserrer les liens de fraternité et de solidarité étroite qui doivent unir tous ceux qui souffrent d'une même peine ; établir un trait d'union constant entre la région et Paris ; permettre une étude plus complète des revendications d'ordre général ; donner enfin au Bureau et au Conseil d'administration de l'U.A.G., l'impression qu'il peut aller de l'avant, tous les Aveugles de France les soutenant dans leur action incessante auprès des pouvoirs, publics et civils.

Le camarade Amblard fait ensuite l'historique concis de l'U.A.G. Il souligne d'une manière spéciale, l'action de ceux qui furent les chevilles ouvrières de l'Union et cite, en particulier, les noms d'Izaac et de Scapini (vifs applaudissements). Il termine son exposé substantiel en faisant un nouvel appel à l'union nécessaire et indispensable de tous les Aveugles de France : « Nous devons aujourd'hui plus que jamais, nous sentir fraternellement les coudes. »

Les applaudissements unanimes de l'assemblée disent au camarade Amblard combien ses paroles sont allées au cœur de chacun de ses auditeurs, et marquent en quelle estime et en quelle affection ils tiennent leur dévoué secrétaire général.

Les membres présents déclarent avoir pris connaissance du règlement des groupements départementaux et l'approuver.

L'ordre du jour appelle l'élection du Comité d'administration. Sont élus à l'unanimité :

Président : Hebreard (Louis).

Secrétaire général : Chambert (Louis).

Membres : Graglia (Joseph), Papa (Marc), Palmaro (Louis), Viehet (Marius), Gaetti (Séraphin).

Trésorier : Martin (François).

Délégué à l'Assemblée générale de l'U.A.G. : Hebreard (Louis).

Le commissaire aux comptes sera désigné ultérieurement.

Le président Hebreard, au nom des membres du Comité d'administration, remercie ses camarades de la grande marque de confiance qu'ils viennent de leur accorder.

M. Martin, trésorier, seul membre voyant, remercie également. Il dit à ses camarades anciens combattants qu'il mesure à sa valeur

l'honneur qui lui est fait et qu'il s'en montrera digne. Il déclare être à la complète disposition du groupement et des aveugles pour toutes démarches à faire qu'elles soient officielles ou privées. Qu'on ne craigne ni d'user ni d'abuser. Il sera heureux et fier de rendre service à des camarades pour lesquels la guerre a été impitoyable.

La déclaration du président et celle du trésorier sont applaudies.

Le camarade Amblard, avec son amabilité calme et souriante, répond à divers camarades qui demandent certaines précisions sur des questions de pension, de reversion, de propagande, etc.

L'assemblée générale donne mandat au Comité d'administration pour la rédaction des vœux à présenter à l'assemblée générale de l'U. A. G.

M. Jacques Stromboné, 37, rue Honoré-Sauvan, offre gracieusement de fournir toutes lunettes et tous verres utiles aux Aveugles de département et aux mutilés. Il est vivement remercié par le président.

Avant le lever de la séance, Hebreard prie le dévoué secrétaire général Amblard, de transmettre au Conseil d'administration de l'U. A. G. et à son précédent, le camarade Scapini, toujours sur la brèche, pour mener le bon combat en faveur de ses frères d'infortune, l'hommage reconnaissant et fraternel du jeune groupement. Des applaudissements nourris ponctuent les paroles d'Hebreard.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures et chacun se retire en paix, heureux de cette première et réconfortante réunion.

*Le Président :*  
HEBREARD.

*Le Secrétaire général :*  
Louis CHAMBERT.

### Procès-verbal de l'assemblée générale de la Section Régionale de Bordeaux

L'Assemblée générale de la Section Régionale de Bordeaux a eu lieu, le 22 mars 1931, Maison du Combattant, 97, rue de Saint-Genès, Bordeaux, sous la présidence d'honneur du camarade Favret, vice-président et délégué de l'U. A. G., accompagné de M. Levesque, trésorier de l'U. A. G.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Sont présents, les camarades :

Brusson, vice-président.

Magat, secrétaire.

Chariat, trésorier voyant.

Martinet, Biray, Bissier, Lanuc, Tauzia, Michou, Almey, membres du Comité d'administration.

L'hospital, Gatuin, Gouny, Bardet, Lardière, Messan, Darnau, Guilhem, Marguette, Collot, Monribot, Reynes, Ramadou, Arnoux, Vandromme, Cabanot, Céré-Labourdette, Marailh, Lajouanne.

Excusés : Berger, Patisou, Gautier, Domenge, Caublucq, Arzagot, Duco, Dufour, Cantar.

Présent également, le camarade Lambert, de La Roche-sur-Yon.

Brusson fait donner lecture d'une lettre du camarade Izaac, regrettant de ne pouvoir se trouver parmi les camarades.

Le camarade Favret prenant la parole remercie le Groupement du bon accueil qui lui est témoigné, ainsi qu'aux divers présidents qui se sont succédé pour leur activité à la défense des intérêts communs et adresse, au nom des camarades du Conseil d'administration, leur salut fraternel.

Brusson remercie, au nom du Groupement, le président de la Maison du Combattant, ainsi que tous les camarades présents, puis il souhaite la bienvenue à notre camarade Favret, à M. Levesque, M. Chariaut, ainsi qu'aux personnes accompagnant les camarades.

Après lecture du compte rendu de la dernière séance du Comité, celui-ci est adopté.

Le rapport financier est adopté, restant en caisse 28 fr. 05.

Lecture est donnée des vœux devant être présentés à l'Assemblée générale, ceux-ci, après explication entre les camarades, sont adoptés.

Le rapport moral et financier de l'U.A.G. est adopté.

L'on passe à l'examen du projet de budget de l'U.A.G. 1931. Favret donne tous renseignements nécessaires.

Une discussion s'engage sur les maisons de repos, puis Favret fournit les renseignements sur la maison de retraite.

On passe au renouvellement du Comité d'administration pour l'année 1931. Une discussion s'engage; quelques camarades demandent la dissolution de la Section. La proposition mise aux voix donne les résultats suivants :

18 contre et 6 pour la dissolution.

Sont réélus membres du Comité d'administration, les camarades : Brusson, Magat, Lanuc, Bissier, Michou, Tauzia,

Par 14 voix, 6 abstentions et 4 contre.

M. Chariaut, trésorier, est réélu à l'unanimité.

Le Comité d'administration passe à l'élection de son Bureau. Brusson est élu président, Magat, secrétaire.

La séance est levée à 17 h. 30.

*Le Président : J. BRUSSON.*

#### Vœux adoptés par la Section Régionale de Bordeaux

1° Les Aveugles de Guerre de la Section Régionale de Bordeaux demandent que la loi du 23 mars 1928 soit modifiée en vue de permettre aux veuves des Aveugles de Guerre décédés des suites de maladie, non imputables à la guerre, de bénéficier des mêmes avantages que ceux accordés aux veuves par l'article 14 de la loi du 31 mars 1919.

Toutefois, exception sera faite pour les veuves de nos camarades 100 % (article 10) qui devront recevoir droit à pension, quelles que soient les causes du décès de leur mari.

2° Les Aveugles de Guerre de la Section Régionale de Bordeaux demandent que le Parlement vote au plus tôt une loi assimilant les ascendants des Aveugles de Guerre aux ascendants des tués à l'ennemi et aux ascendants des aliénés.

3° Les Aveugles de Guerre de la Section Régionale de Bordeaux demandent aux pouvoirs publics que les majorations accordées aux orphelins de la guerre et aux enfants des Aveugles de Guerre leur soient maintenues jusqu'à l'âge de vingt et un ans.

4° Les Aveugles de Guerre de la Section Régionale de Bordeaux demandent que les enfants des Aveugles de Guerre atteints de maladies incurables les mettant dans l'impossibilité de gagner leur vie soient assimilés aux orphelins de guerre en ce qui concerne l'article 20 de la loi des Pensions.

5° Les Aveugles de Guerre de la Section Régionale de Bordeaux demandent que tous les enfants des Aveugles de Guerre soient admis Pupilles de la Nation quelle que soit la date de leur naissance.

6° La Section Régionale de Bordeaux, considérant la situation faite à ceux de ses membres dont les blessures multiples sont supérieures à 100 % et non indemnisés au delà de ce chiffre, demandent au Conseil d'administration de l'U.A.G. de faire le nécessaire afin de leur faire obtenir.

7° Les Aveugles de Guerre de la Section Régionale de Bordeaux considérant qu'ils sont une catégorie de mutilés différents des autres

mutilés bénéficiaires de l'article 10 constatant que l'Etat lui-même l'a reconnu, par la loi du 31 mars 1919, les classant seuls « blessures de première classe », mais qu'ils ne perçoivent, par contre, que la même pension des blessures de deuxième classe, demandent au Conseil d'administration de l'U.A.G. de faire les démarches nécessaires pour la réparation de cette injustice.

8° Vœu Bardet. Demande qu'en cas de décès d'un grand invalide touchant deux fois 100 % et bénéficiaire de l'allocation 6 bis spéciale, une annuité entière de la pension soit payée à la veuve dès le décès du grand invalide.

9° Les Aveugles de Guerre de la Section Régionale de Bordeaux demandent que l'énuclation des yeux soit comptée comme défiguration, même s'il n'y a pas cicatrice.

### Procès-verbal de l'assemblée générale de la Départementale de la Haute-Garonne, le Dimanche 1<sup>er</sup> Mars 1931

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence du camarade Calmès, dans la salle de l'Ancienne Faculté des Lettres, rue de Rémusat. Il est procédé à l'appel des camarades. Sont présents, les camarades suivants : Latrille, Fourment, Lenfant, Richou, Mousty, Duplan, Balansa, Delmas, Granet, Dupuy, Alibert et Calmès. Se sont excusés, les camarades Laurent et Mirouze.

Le président remercie les camarades présents à la séance. Il présente ensuite les excuses de notre trésorier et de notre commissaire aux comptes, qui se sont trouvés, au dernier moment, dans l'impossibilité de venir.

Il donne ensuite lecture du compte rendu financier et du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale de notre Section de l'année précédente et ces deux rapports sont adoptés.

Le camarade Calmès fait un exposé détaillé de certains vœux présentés par notre Section et adoptés à l'Assemblée générale de l'U. A. G. en avril 1930. Ensuite, il fait connaître la vitalité de la Section qui, dans les différentes manifestations locales, a toujours été représentée et a toujours entretenu de bonnes relations avec les différentes Associations sœurs de notre ville et, en particulier, auprès de la Fédération Départementale des Mutilés dont celle-ci est toujours à nos

côtés pour nous aider et qui, de plus, nous est d'une grande sympathie. Le camarade Calmès félicite le camarade Fourment qui, étant délégué de notre Section au Comité des Fêtes de notre ville, a été nommé président actif de ce Comité. Le camarade Mousty, deuxième délégué de notre Section à ce même Comité, fait un exposé détaillé de l'activité de celui-ci et de l'aide matérielle et morale qu'il apporte aux anciens combattants. Le camarade Calmès donne lecture d'un vœu adressé, en janvier dernier, à tous les parlementaires du département concernant le droit à pension pour toutes nos veuves et donne lecture des réponses reçues à la réalisation de ce vœu dont tous les députés du département et un sénateur nous promettent de l'appuyer au moment où celui-ci sera présenté devant les Chambres.

Il est donné également lecture de certaines lettres émanant de notre secrétaire général Amblard, nous faisant connaître les dernières et récentes démarches faites par le Bureau de l'Union et par notre Président pour le relèvement de notre allocation 5 bis; de même conseillant à tous les camarades, qui ne sont pas appareillables, de demander le bénéfice de la loi sur la défiguration à laquelle ils ont droit.

L'ensemble du rapport moral pour l'année écoulée est approuvé à l'unanimité et des félicitations sont adressées au Bureau de la Section. Avant de procéder au dépouillement du vote pour le renouvellement du Bureau de la Section, le camarade Calmès demande aux camarades présents si aucun d'eux n'a à déposer son bulletin de vote, et, à ce moment, le camarade Dupuy dépose son bulletin et aussitôt le dépouillement se fait. Le nombre des administrateurs de la Section à élire est de cinq, et le nombre des camarades ayant posé leur candidature est de sept. Votants inscrits, 25. Nombre des camarades qui ont pris part au vote, 21. Tous les camarades ont voté, sauf Seguy, Duplan, Lacambre et Desjardin. Ont obtenu : Fourment, 17 voix; Calmès, 16 voix; Richou, 14 voix; Lenfant, 14 voix; Mousty, 13 voix; Monnier, 12 voix, et Alibert, 8 voix. Sont élus administrateurs : Fourment, Calmès, Richou, Lenfant et Mousty. Le camarade Calmès demande aux élus de procéder au vote secret pour la désignation des différentes fonctions. Le camarade Fourment propose que le Bureau reste tel qu'il était, proposition à laquelle se rallient tous les administrateurs. Restent donc élus : président, Calmès; vice-président, Fourment; secrétaire, Mousty, et administrateurs, Lenfant et Richou.

Le camarade Calmès remercie tous les camarades de la Section

pour la marque de confiance qu'ils ont bien voulu lui témoigner et l'on passe ensuite à la discussion de différents vœux concernant notre Section et qui sont adoptés à la majorité. Ces vœux sont les suivants : Auront droit au vote, de même qu'à poser leur candidature, tout camarade faisant partie de notre Section, lors même que celui-ci serait d'un département limitrophe. En tous points, le mode de vote se fera, comme l'année précédente, contrairement aux propositions présentées par les camarades Duplan et Granet.

Le délégué de la Section devant représenter celle-ci à l'Assemblée générale à Paris, pourra être choisi parmi tous les membres de la Section. Le camarade Monnier est désigné comme délégué de la Section pour la représenter à l'Assemblée générale de notre Union, les 24, 25 et 26 avril prochain.

Sur proposition du camarade Alibert, le prix du voyage sera remboursé aux camarades assistant au banquet et qui bénéficieront à la fois de la gratification accordée pour ce dernier et du remboursement du voyage.

Les camarades Fourment et Mousty sont à nouveau désignés comme délégués de la Section au Comité des Fêtes.

M. Satgé, membre voyant, reste notre trésorier, et M. Masson, notre commissaire aux comptes.

Le camarade Calmès présente une longue série de vœux, de même que les camarades Mousty et Alibert, et l'ensemble de tous ces vœux a été adopté à l'unanimité. Ces vœux seront présentés à l'Assemblée générale de l'U. A. G. en avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi trente et, à la suite de cette réunion, un banquet, des mieux servi, nous réunissait et c'est au milieu de la gaieté que s'est terminée cette belle journée, et en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

*Le Président de la Section :*  
F. CALMÈS.

### Procès-verbal de l'assemblée générale de la Régionale du Nord du 8 Mars 1931

Le Groupement a tenu son Assemblée générale, le dimanche 8 mars, salle du Conservatoire de Musique de Lille.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de Planquette, entouré des membres de la Commission.

Quarante camarades sont présents : Planquette, Muret, Derunder, Boé, Delaplace, Trannoy, Bonamy, Grossemy, Béquart, Goudaillier, Fauvergue, Théret, Duforest, Geurmonprez, Pottier, Vandeville, Notelet, Declercq, Leignel, Desmons, Liénaert, Mariet, Barthier, Seury, Van Audenaerde, Lequenne, Lefebvre, Vandersteennen, Charles (Henri), Jourdain, Goossens, Lebrun, Demalaine, Hennebique, Vanluggene, Doual, Michel, De Rudt, Poulet, Couteau.

Neuf camarades se sont excusés : Webber, Bridoux, Faille, Dozinel, Erouard, Brunin, Burgard, Barbier, Disserinck.

Le président remercie la Municipalité, les membres donateurs et souscripteurs et se fait un plaisir d'annoncer à l'Assemblée la présence d'Amblard, secrétaire général de l'Union, venu représenter le Bureau de Paris.

Lecture du compte rendu de l'Assemblée du 16 mars 1930 et de la réunion de Commission du 14 septembre.

Hennebique s'étonne que la Commission demande un nouveau vote concernant la subvention de 500 francs ; le Bureau ne doit pas sembler revenir sur une décision acquise puisqu'il devait, avant le vote, prier les victimes civiles de ne pas y prendre part. Après échange d'observations, un nouveau vote a lieu et la première décision est confirmée par 18 voix contre 12 et une abstention.

Le rapport est ensuite adopté à l'unanimité.

M. Piat, notre dévoué trésorier, donne lecture de son rapport financier et du bilan de l'exercice écoulé ; l'ensemble est adopté.

Le président fit remarquer que, ne pouvant plus faire appel à de nouveaux souscripteurs, en raison de la crise économique, nos ressources sont appelées à diminuer, et nos disponibilités restreintes devant surtout servir à indemniser les camarades assistant à nos assemblées, il nous devient difficile de faire face au paiement des allocations de 50 francs pour naissance et 100 francs pour décès attribuées auparavant ; la Commission propose donc la suppression de ces dernières ; l'Assemblée en décide ainsi à l'unanimité.

L'Assemblée remercie le Bureau de Paris d'avoir renouvelé la location de villas à Malo.

L'Assemblée adopte le vœu de voir la durée de validité des cartes de réduction sur les réseaux portée à cinq ans.

Le secrétaire fait part des vœux qu'il a reçus concernant la pension des veuves, les ascendants et les pupilles de la nation, vœux déjà en instance de réalisation depuis plusieurs années.

Amblard prend la parole pour indiquer où en sont ces différentes questions : pour les ascendants, la question reste en suspens ; pour les veuves et les pupilles une solution prochaine peut être envisagée ; les veuves déjà pourraient avoir certains droits par une décision du Conseil d'Etat, mais il est préférable que l'Assemblée maintienne les vœux pour que les projets de loi spéciaux déposés rapidement sur le Bureau des Chambres accorde pleine et entière satisfaction à ces deux revendications si légitimes.

Barbier et Notelet demandent que des modifications soient apportées dans l'attribution de l'allocation du combattant ; sur avis du président, l'assemblée décide de ne pas prendre ces vœux en considération pour le moment.

Van Audenaerde demande à ce que l'allocation 5 bis soit portée à 18.000 francs. Amblard prend de nouveau la parole pour indiquer où en est la question d'une nouvelle augmentation de notre allocation ; si des difficultés sont rencontrées, le Bureau fera l'impossible pour qu'un résultat favorable intervienne le plus tôt possible ; le vœu est adopté à l'unanimité. De nombreuses questions sont posées à Amblard concernant la Maison de l'Aveugle, les prêts pour habitation ou agrandissements, les prêts d'honneur et les transports en commun. Après avoir répondu à chacune d'elles, Amblard félicite le Bureau de son activité et assure l'Assemblée du dévouement du Conseil d'administration et de son Bureau.

L'Assemblée émet un vœu tendant à ne faire bénéficier des avantages matériels réservés aux membres de l'Union qu'une année après l'inscription de tout nouvel adhérent.

Aucune candidature n'étant posée, la Commission est réélue à l'unanimité.

L'Assemblée ratifie le vœu émit par cette dernière d'allouer un jeton de présence de 15 francs et le remboursement des frais de chemin de fer à partir de 3 francs.

Elle désigne son président comme délégué à l'Assemblée de Paris du 26 avril prochain.

Le président annonce que la réunion de Commission aura lieu le 13 septembre prochain, à Cassel ; une palme sera déposée, au nom du Groupement, sur le monument du maréchal Foch, un crédit de 100 francs est voté à cet effet. Un pressant appel est fait auprès des camarades pour qu'ils viennent aussi nombreux que possible rehausser l'éclat de cet acte du souvenir. Cet avis tient lieu de convocation.

Il est procédé au paiement des indemnités.

L'ordre du jour étant épuisé, le président, au nom de l'Assemblée, remercie le camarade Amblard des précisions intéressantes qu'il a fourni et émet le vœu qu'un membre du Bureau soit délégué, chaque année, à notre Assemblée régionale. L'Assemblée approuve et se sépare à quatre heures et demie.

*Le Secrétaire : Léon MURET.*

### Procès-verbal de l'assemblée générale de la Section Départementale de la Seine-Inférieure du 8 Mars 1931

La réunion est ouverte, à 9 h. 30, sous la présidence de M. Cagnard, président.

Sont présents vingt camarades et six sont excusés, ayant donné leurs pouvoirs écrits.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juillet 1930 ; adopté à l'unanimité.

Puis lecture est donnée de la réunion du Conseil d'administration du 16 novembre 1930 ; adopté à l'unanimité.

Ensuite lecture est donnée du rapport du secrétaire général de l'U.A.G. ; adopté à l'unanimité.

Puis lecture est donnée du rapport du président de la Commission de la Maison de l'Aveugle ; une discussion s'engage à la suite de la lecture de ce rapport, finalement, après une courte délibération de la Section, l'accord se fait en donnant mandat au délégué de bien faire préciser que la propagande pour obtenir les fonds de la Maison de l'Aveugle doit être bien distincte de tout autre propagande.

L'Assemblée générale donne également tout pouvoir au délégué pour approuver l'action de la Commission de la Maison de l'Aveugle au sujet de la location du terrain.

Lecture est donnée du projet de règlement de la Caisse maladie de l'U. A. G. ; ce projet est adopté à l'unanimité.

La Section maintient les vœux émis, en 1930, pour lesquels elle n'a pas eu satisfaction ; ces vœux sont les suivants :

1° Que la Maison de l'Aveugle soit construite uniquement avec les fonds recueillis à cet effet, et que les autres fonds dont l'U.A.G. pourrait disposer soient attribués à une caisse spéciale pour être servis

sous forme d'allocations aux veuves des camarades et, provisoirement, augmenter l'indemnité accordée au moment du décès, de 3.000 francs la porter à 5.000 francs.

2° L'affectation des fils des Aveugles à une garnison la plus proche de leur domicile.

3° La Section demande que la pension de la veuve de l'Aveugle soit égale à celle de toutes les veuves de guerre, sans date de mariage et quelle que soit la cause du décès de l'aveugle.

L'Assemblée désigne pour représenter la section à l'Assemblée générale de l'U. A. G. du 26 avril le camarade Angot, de Saint-Romain-de-Colbosc.

Pour le Conseil d'administration :  
Le Président : CAGNARD.

### Procès-verbal de l'assemblée générale de la Départementale du Tarn du 1<sup>er</sup> Mars 1931, à Castres

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Satgé, président.

Sont présents les camarades Bonnet, Cailleau, Enjalbert, Genies, Montalan, Maury, Saint-Marty, Satgé, Sévérac, Vidal.

Ont écrit envoyant leur pouvoir les camarades Blatgé, Dupuy, Germa, Huc.

Sont absents les camarades Carrié, Cancé, Tanis.

Au début de la séance, le président rappelle en quelques mots le souvenir du camarade Gatimel, de Brassac, décédé.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

Lecture du compte-rendu de la section. Adopté.

Lecture du rapport moral de l'U. A. G. Adopté.

Lecture du compte-rendu financier de l'U. A. G. Adopté.

Lecture du projet de budget pour 1931. Adopté.

La Départementale reprend les vœux déjà émis à la dernière Assemblée générale et fait confiance au Bureau et au C. A. de l'U. A. G. pour poursuivre la prompte réalisation des vœux relatifs aux ascendants, veuves et enfants des camarades.

Quelques camarades posant des questions sur des cas qui leur sont particuliers, toute indication utile leur est donnée afin qu'ils puissent obtenir satisfaction.

Le camarade Enjalbert, secrétaire, est délégué pour représenter la section à l'Assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire : ENJALBERT.

### Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Départementale du Finistère du 12 Mars 1931

Sont présents : Le Cocq, Bénéat, Kromer et Sibiril.

Ordre du jour : Désignation du délégué à l'Assemblée générale de l'U. A. G. Vœux.

Le président ouvre la séance à 10 h. 30.

Le Cocq est désigné comme délégué à l'Assemblée générale de l'U. A. G.

Le Cocq ne croyant pas qu'il lui serait possible de s'absenter, demande à ce que l'on nomme un délégué suppléant.

Sibiril est désigné comme délégué suppléant et au cas où Sibiril ne pourrait non plus aller à l'Assemblée, un autre membre du Conseil irait.

Vœu. La canne blanche étant appelée à rendre de grands services aux Aveugles, en attirant sur eux les prévenances du public, le C. A. demande que la canne blanche soit étendue à tous les Aveugles de France.

L'Assemblée générale de notre départementale est fixée au jeudi 9 juillet.

Comme les années précédentes, Sibiril est chargé de faire le nécessaire pour avoir la salle et pour l'organisation et de s'entendre pour le prix du repas en commun.

Le Secrétaire.

### AVIS DIVERS

M. Charles Mansion offre de donner gratuitement des leçons de violon aux enfants de nos camarades.

Ceux d'entre nous que cette offre pourrait intéresser devront se mettre en rapports avec lui pour examiner les moyens de réaliser son généreux projet.

S'adresser à M. Charles Mansion, 23, rue Guillaume-Tell, Paris.

A vendre. Etabli et couteau de brossier.  
S'adresser à Mme Veuve Ballet (Louis), à Flers-Breucq, par  
Croix (Nord).

Montres pour aveugles. Tarif actuel des prix :

Qualité A. Montre nickel savonnette, ancre 20 lignes, cadran  
spécial avec points pour aveugle : 95 francs.

Qualité A. La même montre grandeur 16 lignes : 110 francs.

Qualité B. Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette, spiral bré-  
guet, 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles :  
170 francs.

Qualité B. Montre même mouvement et même cadran que la pré-  
cédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire,  
18 lignes : 275 francs.

Garantie trois ans, sauf fracture.

S'adresser : M. Arthur Caron, 66, rue de la République, Mont-  
morency (Seine-et-Oise).

Notre camarade Cancé (Jules), boulevard Gambetta, Gaillac  
(Tarn), nous demande de communiquer à nos camarades le prix cou-  
rant ci-après :

Château Sainte-Cécile, carte blanche, la bout. : 8,25; la demi-  
bouteille : 6 francs.

Comte de Bordchamp, carte d'or, la bout. : 8,25; la demi-bou-  
teille : 6 francs.

Château Sainte-Cécile, grand rosé mousseux, la bout. : 8,75; la  
demi-bouteille : 6,25.

Château Sainte-Cécile, cuvée réservée, la bout. : 9,25; la demi-  
bouteille : 6,50.

Dans chaque qualité, livraison, en sec, demi-sec ou doux, au gré  
du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisses de 25 bouteilles, droits  
de régie en sus.

Supplément de 4 francs par emballage de 12 bouteilles, ou 24  
demi-bouteilles. Paiement par traites les 15 et fin de mois.

## TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.

BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONAN, secrétaire général honoraire.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CADASSON,  
COMAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE,  
LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Geof-  
ges), SATGÉ, VIROT.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;

M. le baron DE TRAVERSAY, Président;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente;

M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »

M. MARCEL BLOCH;

Mme BROQUIN;

M. CHEPPER;

M. Pierre CHÉROT;

Mme CHEVALIER;

Mme CONTAMIN;

Mlle JALAGUIER;

Mme la baronne DE GROTHUSS-GERNAND;

Mme HENRI;

Mme KALT;

Mme L'EVESQUE;

Mme LÉVY-WEISS;

M. MAYER;

Mme MAYER;

Mme MUS;

M. PASCAL;

M. le docteur SCHNEIDER;

M. le colonel DE TRAVERSAY

## Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Ville de Vierzon (Cher), 250 fr. — Groupement Régional du Nord et du Pas-de-Calais de l'U. A. G., 500 fr. — Commune de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise), 100 fr. — Commune de Crépy-en-Valois (Oise), 100 fr. — Conseil Général du département du Tarn-et-Garonne, 100 fr. — Commune de Saint-Saëns (Seine-Inférieure), 50 fr. — Conseil Général du Département de la Moselle, 200 fr. — Mme Audeoud, Vevey (Suisse), 1.000 fr. — Bagatelle en Argonne, 50 francs.

---

### Liste des Donateurs

MM. Boucheron et Radius, Paris, 100 fr. — M<sup>e</sup> Cottin, notaire honoraire, Concarneau (transmis par *Les Annales*), 53 fr. — Mme Vve Ramponi, Lugano (Suisse), 21 fr. 50 (transmis par *Les Annales*), M. Millet, Paris, 10 fr. — Produit d'une quête faite à un bal donné par la Jeunesse de la Côte-aux-Poulets, à Longwy (transmis par la Sidi-Brahim), 39 fr. 35. — Amicale des Anciennes Classes de Chalons-sur-Marne et de la région, 40 fr. — Produit d'une quête faite au cours d'un banquet (transmis par notre camarade Monneret), 393 fr. 70. — Crédit Foncier de France, 1.500 fr. — Ecole Primaire Supérieure de Filles, Saint-Gaultier (Indre), 100 fr. — M. François, Morteau (Doubs), 25 fr. — Produit d'un gala de bienfaisance donné par le Billard Sport de Calais, 2.500 fr. — Ecole Normale de Digne (Basses-Alpes), 10 fr. — Mme Vve Albert Barré, Chalons-sur-Marne, 200 fr. — Lycée Thiers, Marseille, 200 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Produit d'une quête de la Jeunesse de Rehon (Meurthe-et-Moselle) (transmis par la Sidi-Brahim de Longwy), 70 fr. — M. Gerald Dobède, Nice, 1.000 fr. — Mlle Mercédès Guiraldès, Buenos-Aires (transmis par *Les Annales*), 35 fr. — Mme Genevey Matton, Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise), 100 fr. — Divers, 2.714 fr. 45.